

- Pour l'audiovisuel, du type de communication, du temps de diffusion, de la période de diffusion demandée.
- Pour l'affichage, du type de support, de la surface du support et du site d'implantation.
- Pour les supports mobiles et numériques, du coût ou du volume de la prestation assujettie.

Article 3 : A compter de la date de signature du présent arrêté, les tarifs des prestations et supports publicitaires cités à l'article 1 ci-haut sont fixés ainsi qu'il suit :

Tableau des tarifs des spots publicitaires (GNF)

A. RADIO TELEVISION GUINEENNE (RTG)

I. Radiodiffusion Nationale

Tranches	Horaires	Durée			
		20"	30"	45"	60"
A	6h 40'	60 000	80 000	90 000	100 000
B	12h 40'	60 000	80 000	90 000	100 000
C	16h 10'	60 000	80 000	90 000	100 000
D	19h 40'	60 000	80 000	90 000	100 000
E	20h 10'	60 000	80 000	90 000	100 000
Tranche spéciale pendant les émissions d'animation		80 000	90 000	105 000	150 000

II. RKS

Tranches	Horaires	Durée			
		20"	30"	45"	60"
A	9h 50'	50 000	60 000	70 000	80 000
B	11h 50'	50 000	60 000	70 000	80 000
C	14h 10'	50 000	60 000	70 000	80 000
D	18h 40'	50 000	60 000	70 000	80 000

III. TELEVISION NATIONALE

Emissions	Durée				
	15"	20"	30"	45"	60"
Avant ou après le JT	250 000	300 000	350 000	400 000	550 000
Avant ou pendant feuilleton, film, émissions de variété	300 000	350 000	400 000	450 000	600 000
Evènements spéciaux	Tarif à négocier				

B. RADIO RURALE DE GUINEE

Coûts de production et de rediffusion (GNF)

N°	Genre	Durée		Coût		Observation
		Production	Diffusion	Production + diffusion	Rediffusion	
1	Publireportage	30'	3' à 5'	530 000	150 000	